



# Fédéré Flash

## C'est vous qui le dites

**Sommaire  
Numéro 132  
Mai 2015**



*Lors de la journée d'étude du SeGEC, le 23 mars dernier, Sophie De Kuyssche (présidente du CA du CFPL) et Loïc Wolter (co-animateur du COF) sont intervenus sur la conception de la formation continue des agents PMS. Morceaux choisis de cette intervention croisée.*

**SDK : Loïc, le catalogue de formation constitue la concrétisation d'un important travail mené par le COF. Quelles sont les balises de votre travail, les grands critères que le COF se donne pour l'organisation des formations ?**

**LW :** Nous voulons que les formations que nous proposons soient ouvertes à tous : toutes disciplines, régions (c'est-à-dire aux 84 centres PMS du réseau) et anciennetés confondues car nous pensons que la diversité est en elle-même source d'enrichissement. Nous essayons de privilégier un maximum les formations dites réflexives aux formations « outils ». C'est un choix que nous faisons car nous estimons qu'il y a déjà bien assez d'organismes de formations qui proposent ce genre de formations.

Nous avons également quatre types de formations que nous considérons comme étant de base et que nous reprogrammons chaque année (même si celles-ci n'ont pas toujours le succès escompté). Il s'agit des formations (hormis la formation « nouveaux agents ») sur l'analyse de la demande, l'animation, le multiculturel et l'entretien individuel.

**SDK : Comment le COF s'organise-t-il pour construire ce programme de formations ? Qui sont les formateurs que vous choisissez ? Quel type de commande leur passez-vous ?**

**LW :** Tout au long de l'année, nous sommes particulièrement attentifs lors de nos lectures, rencontres, visionnages télévisuels, écoutes radiophoniques... aux sujets sur lesquels nous estimons

C'est vous qui le dites - pages 1 et 2

Vie collective - pages 2 et 3

Nouvelles en bref - page 3

Entre vous et moi - pages 3 et 4

Agenda - page 4

Une question au Comité d'Ethique ? - page 4

Pensée du mois - page 4

# C'est vous qui le dites - la suite

intéressants de nous pencher en vue d'enrichir le catalogue de nouvelles thématiques (dans le respect des 8 axes du travail PMS).

Quand nous nous accordons sur un sujet que nous aimerions développer via une formation nous nous mettons à la recherche de la ou des personnes les plus à même de répondre à notre demande.

Ensuite, nous essayons de faire un travail de co-construction du module de formation avec eux afin qu'ils puissent satisfaire au mieux (nous l'espérons) les futurs formés. Il faut dire également que, dans la majorité des cas, les personnes que nous rencontrons ne sont pas formateurs de « profession ».

Il nous arrive également de rencontrer des formateurs actifs depuis un certain temps pour le CFPL afin de faire le point sur leur formation et de réajuster, si nécessaire, l'un ou l'autre aspect de leur formation.

Il est important d'ajouter également que chaque agent PMS peut faire une proposition de formation à l'équipe COF s'il le désire.

La véritable force du COF est que le catalogue de formation colle, sans doute, au plus près des besoins des acteurs du terrain car il est constitué par ceux-ci.

**SDK : Lorsqu'un module de formation est terminé, quel retour en a le COF et en quoi ce retour influence-t-il votre travail ?**

**LW :** Nous fonctionnons avec des fiches d'évaluation que les formés complètent au terme de la formation. Nous sommes également très attentifs à ce que nos collègues nous disent au retour d'une formation à laquelle ils ont assisté.

En cas de retour négatif, nous décidons soit de rencontrer le formateur afin de voir avec lui s'il y a moyen de réajuster certaines choses ou de mettre un terme à la collaboration.

Mais pour être franc, nous manquons souvent de temps pour faire une analyse très fine des fiches d'évaluation. Nous le regrettons mais nous sommes avant tout des agents PMS et le travail de terrain reste une priorité (et il n'attend pas). Ce qui est une force peut être aussi une fragilité, nous en sommes conscients.

Mais, dans l'ensemble, les retours sont très souvent positifs et, à l'ouverture des inscriptions, les agents se pressent pour obtenir une place aux formations de leur choix.

**SDK :** Ce sont donc des professionnels des Centres PMS eux-mêmes qui s'investissent dans la réalisation du programme de formation pour les agents. Le COF, sous la houlette de ses animateurs, Nicole et Loïc, porte la lourde responsabilité de sortir le catalogue des formations, tous les ans. L'articulation entre le CA du CFPL et le COF permet de concevoir un programme de formation qui tienne compte à la fois des spécificités et réalités de l'exercice du métier PMS, des besoins des agents PMS, de leurs attentes et des lignes d'action institutionnelles en matière de formation.

Cette organisation permet d'ajuster au mieux les dispositifs de formation des agents PMS avec pour but l'efficacité du travail PMS, au service de chaque élève et en particulier de ceux qui sont le plus en difficulté.

*Morceaux choisis par Hélène Genevrois*



## La vie collective

### Fin de mandats

Plusieurs d'entre vous voient approcher la fin de leur mandat au sein du dispositif de vie collective de la FCPL.

En effet, le 31 août prochain signifie une fin de mandat pour les membres du Bureau, les animateurs

des assemblées par fonction et les membres de l'ARP. Quelques mots, sans doute dérisoires par rapport à l'investissement de chacun, mais quelques mots quand même pour remercier tous les membres de PO, directions et agents qui, durant leur mandat, ont permis la poursuite du projet de la FCPL.

### Rappel : renouvellement du Bureau

Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 29 mai pour le prochain mandat, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2017. Chaque président de PO, direction et membre de l'ARP a reçu un courrier présentant le rôle du Bureau, son organisation et les modalités de dépôt des candidatures en date du 29 avril 2015. Nous invitons les membres du personnel à en prendre connaissance. Les mandats au Bureau ont une durée de deux ans et sont renouvelables.

### Renouvellement des animateurs des assemblées par fonction

A partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain, les directeurs du Hainaut prendront en charge l'animation de l'assemblée consultative des directeurs (ACD) et il reviendra à des membres du personnel du Brabant wallon d'animer l'assemblée des représentants du personnel (ARP). L'assemblée des PO (APO) devra également procéder à la désignation d'un animateur.

### Renouvellement des membres de l'ARP

Chaque représentant actuel à l'ARP a reçu un courrier l'invitant à mettre en place, dans son Centre, une élection en vue de désigner le représentant pour le mandat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Les mandats ont une durée de deux ans et sont renouvelables.

### Deux nouveaux espaces thématiques

#### Orientation

La commission permanente enseignement secondaire a mis sur pied un espace thématique chargé de rédiger un folder d'information sur l'orientation telle que soutenue et pratiquée par les équipes des Centres PMS libres. Ce folder sera destiné aux directions d'école et aux enseignants. Suite à l'appel à participation six

agents et directeurs se sont manifestés. L'espace thématique a tenu sa première réunion ce 21 mai.

### Observation pédagogique – Appel à participation

La commission permanente enseignement fondamental met en place un espace thématique dont l'objectif est d'actualiser, sur base des nouveaux programmes de l'enseignement fondamental, un outil d'observation qualitative de la dimension pédagogique. Le groupe se composera de 12 à 14 psychologues (CPP, APP, direction). Les candidats s'engagent à participer aux réunions, à raison d'une

par mois pendant un à deux ans et à travailler en duo entre les réunions.

Les réunions auront lieu dans les locaux des Centres PMS à Woluwé. La première réunion est fixée au 17 septembre 2015, de 9h30 à 12h30.

Pour y participer ou pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter avant le 15 juin Béatrice Marissiaux (Centre PMS libre de Woluwé III – [marissiaux@pmswl.be](mailto:marissiaux@pmswl.be)) ou Françoise Delhaye (Centre PMS libre d'Ixelles - [delhaye@pmswl.be](mailto:delhaye@pmswl.be)), animatrices de cet espace thématique.

Un courrier explicatif a été envoyé aux directions.

## Des nouvelles en bref



### Pacte d'excellence

En janvier dernier, la Ministre de l'Education Joëlle Milquet mettait en place le Pacte d'excellence, ambitieux projet de renforcement de la qualité de l'enseignement. Le SeGEC participe aux instances et

groupes de travail mis en place par la Ministre. Pour les sujets qui concernent les Centres PMS, la FCPL apporte également son expertise entre autre par :

- ✓ La réalisation d'une note intitulée « Pratiques et fonctions des Centres PMS ». Ce document fait partie d'un ensemble de notes remises par le SeGEC respectant des critères de rédaction prédéterminés. L'ensemble des notes est disponible en cliquant [ici](#) (Centres PMS : point 3.1.5), via la newsletter « **Libre à Vous** ».
- ✓ La participation PMS, via le CFPL, à la note « Formation initiale et continue des professionnels » concernant la formation continuée des équipes PMS. Vous la trouverez en cliquant [ici](#) (point 3.2).
- ✓ L'interview de Sophie De Kuyssche par des consultants. 2h30 d'entretien sur le rôle des Centres PMS, leurs missions, leur réalité de travail, la plus-value de leur action et les difficultés rencontrées.
- ✓ La participation à un focus group réunissant des directeurs de Centres PMS. Les directeurs ont eu l'occasion d'aborder certaines de leurs préoccupations quant au pilotage d'un Centre PMS et aux relations avec les écoles et les différents partenaires. Par ailleurs, nous vous rappelons l'existence du site

<http://www.pactedexcellence.be/> qui pourra vous fournir des informations sur le processus en cours et vous permettra, à titre personnel, de prendre part à cette démarche.

### « Mon école, Mon métier »

Le projet « Mon école, Mon métier » a pour but de sensibiliser les élèves et leur famille, mais aussi chefs d'établissements, éducateurs, professionnels de l'orientation... à la richesse, la qualité et à la grande diversité de l'enseignement qualifiant, et ce, dans le but de combattre les préjugés et les stéréotypes dont sont victimes depuis longtemps les filières qualifiantes. Ce projet, initié par l'Administration générale de l'Enseignement et produit par le Service Général de l'Enseignement Secondaire et des Centres PMS, se présente sous forme de fiches faisant chacune écho à une filière, à un métier, dans les domaines de l'agronomie, de l'industrie, de la construction, de l'hôtellerie, de l'habillement, des arts appliqués, de l'économie, des services aux personnes et des sciences appliquées.

Ces fiches (25 actuellement), seront envoyées dans tous les Centres PMS et dans tous les établissements scolaires. Le site [www.monecolemonmetier.be](http://www.monecolemonmetier.be) a également été créé et hébergera quant à lui une trentaine de fiches supplémentaires d'ici peu.

10 séances de présentation du projet « Mon école, Mon métier » sont prévues en Fédération Wallonie-Bruxelles entre le 22 mai et le 17 juin 2015. Pour plus d'informations sur les lieux et dates de ces présentations, consultez le site <http://goo.gl/forms/n2rmb93TGC>



## Entre vous et moi

Les Centres PMS sont des structures typiquement belges. Surréaliste ? Pas vraiment. Nos Centres, leur fonctionnement, leurs missions sont regardés jalousement par nos voisins européens.

Fait-il toujours plus vert dans le pré d'en face ? Sans doute... Ainsi la Ministre de l'Education Joëlle Milquet, de retour d'un voyage d'étude au Canada, a déclaré dans la presse que là-bas logopèdes et psychologues sont attachés aux écoles et que c'est bien mieux que chez nous.

Comparaison n'est pas raison. Si des logopèdes et psychologues travaillent directement dans les écoles au Canada, ils n'ont d'emblée pas la même fonction que

les agents des Centres PMS. En travaillant dans l'école, sans doute mettent-ils leurs compétences propres au service des apprentissages scolaires. Ils participent au projet de l'école.

Notre travail est différent. La différence légale de missions entre l'école et le Centre PMS procure un rôle spécifique à chacune des institutions, tout en les plaçant dans une relation de partenariat. Distinction de mission et, dans notre réseau, indépendance de ligne hiérarchique sont les garants de l'efficacité du travail PMS. Nous ne travaillons pas pour l'école au sens strict du terme. Nous travaillons pour l'élève, son épanouissement et sa réussite scolaire. Notre action a évidemment des retombées sur l'école, un élève qui va

bien facilite le travail de l'enseignant, l'ambiance dans la classe et dans la cour de récré.

Je ne pense pas qu'il fasse réellement plus vert dans le pré d'en face. Au fil du temps, les états et les écoles ont fait des choix éducatifs et des choix de structures de soutien et d'accompagnement. Sachons apprécier les choix originaux qui ont été faits chez nous. L'op-

tique d'accompagnement psycho-médico-social tout au long de la scolarité apporte, en termes d'éducation, une réelle plus-value à l'action des écoles. Continuons à prouver au quotidien l'utilité et l'efficacité des Centres PMS !

Sophie De Kuysse  
Secrétaire Générale



## L'agenda de juin 2015

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	2	3	4	5
	CA et AG CFPL Formation 6bis - Formation directions	CPEF (matin)		
8	9	10	11	12
	Conseil Supérieur des Centres PMS		COF	Groupe Systémique
15	16	17	18	19
	CPES (matin) Bureau de la FCPL		GT Formation Directions (matin)	
22	23	24	25	26
29	30	<b>Vacances d'été</b>		
	Fin de l'année scolaire			



## Une question au Comité d'éthique ?

Le Comité d'éthique des CPMS libres vous informe que la date de sa prochaine réunion a été fixée au vendredi 3 juillet 2015. Si vous souhaitez que votre demande d'avis soit traitée à cette date, nous vous demandons de nous la faire parvenir pour le mercredi 1<sup>er</sup> juillet au plus tard.

Adresse mail : [comite.ethique.cpms@gmail.com](mailto:comite.ethique.cpms@gmail.com)  
Adresse postale : A l'attention du président du Comité d'éthique des CPMS libres - FCPL - Avenue Mounier, 100 à 1200 Bruxelles.  
Merci de votre bonne attention.

## Nouvelles directions

Jeu de chaises musicales au Hainaut. Charles Uystpruyst a quitté ses fonctions de directeur du centre PMS libre I de Tournai et y est remplacé par

Jean-Pierre Grégoire. La place laissée vacante par Jean-Pierre Grégoire à Ath est occupée maintenant par François Cocheteux.

## Le Guide des Hautes Ecoles 2015-2016

Le Guide des Hautes Ecoles 2015-2016, édité par le CEDIEP, sortira très prochainement. Les nouveautés de cette 19<sup>e</sup> édition : un chapitre spécial consacré au Décret Paysage pointe les quelques changements importants imposés par ce nouveau décret ; les exemples de grilles horaires

sont relookées pour correspondre davantage aux «blocs» d'enseignement qui composent le cursus des étudiants.

Le nouveau Guide des études universitaires 2015 est également disponible depuis peu. Si vous désirez vous procurer l'un de ces guides (25€), contactez le CEDIEP : [info@cediep.be](mailto:info@cediep.be) ou 02/649.14.18.